

# CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMIGNY

SEANCE DU 17 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le dix sept avril, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Chamigny, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoints : Mr Pierre, Mme Sanchez, Mr Varga, Mme De Carvalho, Mmes Bernicchia, Jolivet, Soyez, Mrs Couasnon, Lebat, Simon, Tchinda, formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Mme Fralin.

Secrétaire de la séance : Mme De Carvalho.

## Ordre du jour :

**Retrait de la délibération du 04 mars 2015 n° 03-002 modification simplifiée du POS, encaissement de chèques.**

Le compte-rendu de la séance du 07 avril 2015 est lu et approuvé à l'unanimité.

A la suite de l'approbation du compte-rendu, Mr Pierre demande à prendre la parole pour ajouter un commentaire concernant son vote contre l'attribution d'une subvention à l'association Familles Rurales, car ce qu'il avait dit lors du vote n'a pas été reporté dans le compte-rendu.

Monsieur Pierre précise que son vote était un vote de protestation car Familles Rurales n'a pas joué le jeu dans un premier temps dans le cadre du partenariat entre la Commune, l'Education Nationale et Familles Rurales mis en place en cas de grève des enseignants.

## **Retrait de la délibération du 04 mars 2015 n° 03-002 modification simplifiée du POS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°03-002 du 04 mars 2015 lançant la procédure de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

Suite à un retard imputable à l'aménageur, le dossier de modification n'a pas pu être transmis dans les délais aux personnes publiques et il n'est pas possible de le mettre à disposition du public.

De plus, le Bureau d'Etudes ne pourra pas constituer le dossier d'information avant la mi-mai.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en conséquence il est nécessaire de procéder au retrait de la délibération.

Mme Bernicchia souhaite savoir si cela signifie que le projet d'aménagement est abandonné.

Mme le Maire lui répond que non, les démarches relatives à la modification du POS sont simplement reportées et une nouvelle délibération sera prise quand le Bureau d'Etudes aura remis le dossier de modification.

Vu la délibération n° 03-002 du 04 mars 2015 lançant la procédure de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols,

Considérant que les mesures de publicité n'ont pas été effectuées,

Considérant que le dossier n'a pas été transmis aux personnes publiques associées,

Considérant que les modalités de la mise à disposition prévue du 15 avril au 15 mai 2015 ne peuvent être respectées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retire la délibération n° 03-002 du 04 mars 2015.

**Encaissement de chèques**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à encaisser deux chèques d'indemnisation :

-157€ de la SCI Chevaux de Saint Vincent, suite au sinistre survenu le 26 janvier 2015 dans la rue Léopold Bellan, référence sinistre 15.11077/120903,

-665€ de la compagnie d'assurance LBP IARD, suite au sinistre survenu le 30 mars 2014 à l'aire de jeux place de l'Eglise, référence sinistre 14.11320/120903.

Le montant total des chèques s'élève à 822 € à imputer au c/7788 du Budget.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt heures et vingt cinq minutes aux jour, mois et an susdits.

Les membres,

le secrétaire,

le Maire